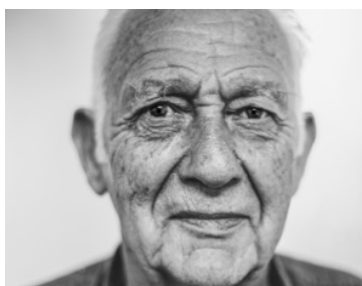


Canada

Funded in part by the Government of Canada's
Homelessness Partnering Strategy



Projet d'estimation de l'itinérance

Un guide étape par étape pour estimer
l'itinérance dans le Canada rural

Développé par l'ARDN

Juin 2017

Guide étape par étape pour estimer l'itinérance dans le Canada rural
1^{re} édition (juin 2017)

Auteur
Zain Abedin

Éditrice
Dee Ann Bénard

Traducteur
Roch Labelle

Cette publication est disponible pour téléchargement en français et en anglais à:
www.ardn.ca



Table of Contents

Au sujet de ce guide	4
Considérations relatives à la protection de la vie privée	4
Remerciements	5
Introduction	7
Pourquoi est-il nécessaire d'estimer l'itinérance?.....	7
Méthodes pour estimer l'itinérance.....	8
Dénombrement ponctuel.....	8
Estimation de population	8
Quel est le besoin de ce guide?.....	9
L'approche rurale.....	10
L'approche	10
Le processus.....	11
Guide étape par étape	13
Étape 1 : Établir un comité local	13
Étape 2 : Comprendre la définition de l'itinérance	13
Étape 3 : Nommer un coordonnateur.....	14
Étape 4 : Formation	14
Étape 5 : Promotion	15
Étape 6 : Estimation	16
Étape 7 : Saisie des données et analyse	18
Étape 8 : Rétroaction	19
Étape 9 : Rapport.....	19
Étape 10 : Accéder aux ressources	20
Étape 11 : Répéter	20
Sondage d'estimation	21
Bibliographie.....	24

Au sujet de ce guide

Ce document fut développé par l'Alberta Rural Development Network (ARDN) pour donner des lignes directrices aux collectivités rurales qui désirent estimer avec précisions le nombre d'itinérants dans leur collectivité. L'ARDN est un organisme sans but lucratif dédié à promouvoir le bien-être des collectivités rurales en Alberta. Veuillez visiter le site Web www.ardn.ca pour plus d'information sur l'ARDN et sa mission.

Les lignes directrices de ce guide ont été élaborées à la suite d'une révision du Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, des études de cas publiées par le Rond-point de l'itinérance, des dénombrements, ainsi que des estimations menées à l'Île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), dans le comté de Leduc (Alberta) et dans des communautés rurales de la Caroline du Sud (É.-U.). De plus, ce guide fut développé avec les contributions de diverses agences de services dans des collectivités rurales, incluant des collectivités des Premières nations du Canada.

Cette édition du guide est une première et l'intention est de mettre à jour ce guide à tous les deux ans avec la rétroaction des collectivités rurales qui se servent de ce guide pour mener des estimations de l'itinérance.

Considérations relatives à la protection de la vie privée

Le processus d'estimation de l'itinérance décrit dans le présent guide exigera que des organismes privés (incluant des organismes sans but lucratif) et des organismes publics recueillent des renseignements personnels d'individus qui ont choisi de participer dans l'estimation. Cette information personnelle doit être adéquatement protégée par les organismes qui recueillent ces informations conformément à la législation applicable dans la province ou le territoire dans lequel l'organisme tient ses activités.

Bien que les auteurs de ce guide ont considéré l'importance de maintenir la vie privée des individus et ont développé un formulaire de consentement à inclure dans le sondage, les organismes participants sont encouragés à réviser ce guide en parallèle avec leurs propres politiques de vie privée et la législation en la matière de leur province ou territoire. Les organismes devraient considérer leurs obligations, incluant s'il est nécessaire d'effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, à savoir si les informations seront protégées par une tierce partie (et si les ententes de services appropriées sont en place pour protéger les informations personnelles), et si les mesures de protection physiques et électroniques sont en place dans l'organisme pour adéquatement maintenir la protection de l'information personnelle qui est recueillie.

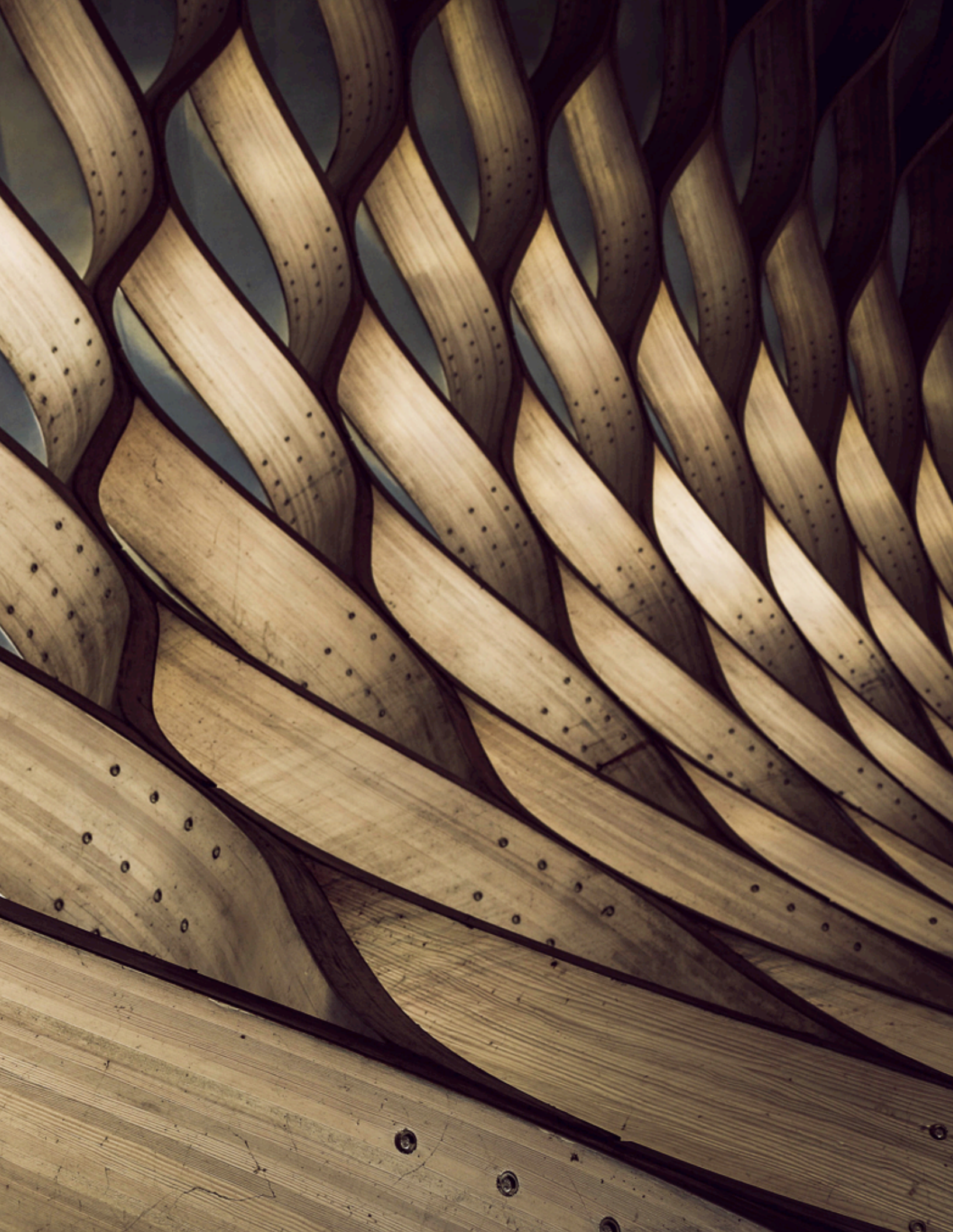
Les Commissaires à l'information et à la protection de la vie privée ainsi que les protecteurs du citoyen et ombudsmans fédéraux, provinciaux et territoriaux sont en mesure de fournir des ressources au sujet des obligations d'un organisme en matière de protection de la vie privée.

Remerciements

L'Alberta Rural Development Network désire reconnaître la contribution des experts et collectivités du Canada qui ont fourni des conseils et contribué à l'élaboration de ce document.

Erin Forsey, Nova Scotia Health Authority, Sydney NS
Laurel Fitzsimonds, Leduc County FCSS, Nisku AB
Carla Liepert, Leduc County FCSS, Nisku AB
Kathleen Turner, Grande Prairie County FCSS, Grande Prairie AB
Annemarie Tocher, Western Rocky View Family & Community Resource Centre, Cochrane AB
Jason Garagan, Western Rocky View Family & Community Resource Centre, Cochrane AB
Cindy Easton, Mountain Rose Women's Shelter Association, Rocky Mountain House AB
Kristie Gomuwka, Edson Friendship Centre, Edson AB
Pavan Sonpar-Pahwa, Addictions & Mental Health / Edson Friendship Centre, Edson AB
Ashley Grzybowski, Hinton Employment and Learning Place, Hinton AB
Mandy Crespeigne, Hinton Employment and Learning Place, Hinton AB
Corinne Burns, Cochrane Society for Housing Options, Cochrane AB
Amber Forest, YWCA Banff, Banff AB
Sachiho Miller, YWCA Banff, Banff AB
Angie O'Connor, Fort Macleod FCSS, Fort Macleod AB
Jody Francis, Fort Macleod Housing Support Program, Fort Macleod AB
Val Campbell, Foothills Centre, Fort Macleod AB
Agnes Gendron, Cold Lake Native Friendship Center, Cold Lake AB
Wendy Theodore, Vulcan Regional Food Bank Society, Vulcan AB
Bernice Mechor, Lakeland Out of the Elements Shelter, Lac La Biche AB
Grace Miller, Lakeland Out of the Elements Shelter, Lac La Biche AB
Darrell Lessmeister, Lac La Biche County, Lac La Biche AB
Diahann Polege-Aulotte, Bonnyville & District FCSS, Bonnyville AB
Emily Hickman, Drayton Valley and District FCSS, Drayton Valley AB
Lola Strand, Drayton Valley and District FCSS, Drayton Valley AB
Debra Bossert, Town of Drayton Valley, Drayton Valley AB
Stella Keller, Brazeau Foundation, Drayton Valley AB
Scott Fenwick, Advisor, Edmonton AB
Joshua Bénard, Alberta Rural Development Network (ARDN), Edmonton AB
Jonn Kmech, Alberta Rural Development Network (ARDN), Edmonton AB
Tylor Galutira-Murray, Alberta Rural Development Network (ARDN), Edmonton AB

*En raison des circonstances uniques des collectivités rurales, les données obtenues en suivant ce guide pour estimer l'itinérance sont dans aucun cas une représentation complète de toutes les personnes en situation d'itinérance au sein d'une collectivité. Il est possible que cette méthodologie n'arrive pas à capter toutes les personnes en situation d'itinérance qui sont complètement cachés et qui non pas fait appelle à une agence de services durant la période de l'estimation.



« Un guide étape par étape des pratiques exemplaires pour l'estimation efficace, fiable et économique dans le Canada rural »

Introduction

Ce document a été développé par l'Alberta Rural Development Network (ARDN) afin de fournir un guide étape par étape pour l'estimation de l'itinérance dans les collectivités rurales au Canada. Ce guide incorpore des pratiques efficaces, fiables et économiques qui sont pertinentes aux collectivités rurales et leurs régions environnantes.

L'itinérance en milieu rural est souvent cachée et ressemble rarement à celle dans les centres urbains. Conséquemment, ces collectivités rurales se heurtent souvent à une incompréhension lorsqu'elles tentent d'aborder la question de l'itinérance. C'est ce scepticisme qui a motivé le développement de ce modèle efficace et économique pour la collecte des données et définir l'étendue de l'itinérance dans les collectivités rurales du Canada.

Pourquoi est-il nécessaire d'estimer l'itinérance?

Il y a de multiples bénéfices à mener une estimation de l'itinérance. Les collectivités peuvent utiliser les données de l'estimation pour :

1. Suivre le progrès de la réduction de l'itinérance.
2. Diriger l'attention du public vers le problème de l'itinérance.
3. Améliorer les programmes des agences de logement et d'itinérance.
4. Influencer les politiques locales, provinciales et fédérales.
5. Établir des standards de mesures des performances.
6. Fournir des données aux collectivités et les prestataires de services.
7. Aider à trouver du financement pour améliorer les ressources pour venir en aide aux gens en situation d'itinérance.
8. Fournir de l'information démographique qui aidera à identifier là où les services communautaires s'avèrent le plus nécessaires.
9. Aider à cibler des interventions pour des sous-populations particulières qui font l'objet d'un plus haut niveau d'itinérance.
10. Demander des appuis précis basés sur le profil de la population locale de sans-abri; par exemple, des appuis supplémentaires pour les anciens combattants, aînés ou jeunes.

Méthodes pour estimer l'itinérance

L'itinérance peut être estimée en utilisant deux méthodes. La méthode utilisée pour déterminer le nombre de sans-abri dans une région particulière dépend de la région géographique, les ressources et les capacités des intervenants impliqués.

Dénombrement ponctuel

Un dénombrement ponctuel est une méthode utilisée pour compter les sans-abris. Elle mesure le nombre de personnes sans abri qui sont hébergées dans les refuges ou pas dans les refuges en une seule période de 24 heures. Les bénévoles se dispersent à travers la collectivité pour compter le nombre de sans-abris qui sont hébergés dans les refuges et les individus qui ne sont pas hébergés. Ce sondage fournit aux collectivités de l'information sur les caractéristiques de leur population itinérante (p. ex. : âge, sexe, etc.). Les collectivités pourront ensuite utiliser ces informations pour déterminer les besoins et développer des stratégies pour affecter des ressources qui appuieront leur population de sans-abri.

Estimation de population

L'estimation de population peut être utilisée pour les mêmes besoins que le dénombrement ponctuel. La différence est que l'estimation de population capte la population itinérante en utilisant des données de sondages amassés par des agences de service. Ces données révèlent le nombre de gens qui ont utilisé les services lors d'une période de temps prédéfinie (p. ex. : un mois) fournissant ainsi une estimation du nombre d'itinérants dans une région de service. Cette méthode est plutôt utilisée lorsque les ressources sont insuffisantes pour mener un dénombrement ponctuel où l'itinérance est plutôt cachée ou bien que la population est éparpillée sur un large territoire, ce qui rend la tâche très difficile aux bénévoles pour mener un dénombrement ponctuel de manière efficace.

Quel est le besoin de ce guide?

Depuis plus d'une décennie, quelques collectivités rurales à travers le Canada ont tenté d'effectuer des "Dénombrements ponctuels" ou des "Estimations de population". Ces collectivités ont employé différentes approches pour effectuer ces dénombrements. L'utilisation de différentes méthodes de dénombrement ne permet pas d'obtenir des données précises et ne permet pas des comparaisons équitables entre les collectivités et au fil du temps. Ceci limite l'utilité des données pour quantifier l'itinérance et déterminer où affecter les ressources. Différentes approches donneront de différents résultats dépendant du temps de l'année ou du temps de la journée auquel le dénombrement est mené, le type de questions posées dans les sondages, l'endroit où le dénombrement est mené et la définition de l'itinérance employée pour catégoriser et différencier les gens en situation d'itinérance. Par conséquent, il y a un besoin de standardiser la manière de compter l'itinérance. En 2016, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada a développé un guide pour effectuer des dénombrements ponctuels au Canada. Cependant, en raison des circonstances uniques des collectivités rurales, ce guide ne peut être utilisé pour déterminer le nombre d'individus en situation d'itinérance dans les collectivités rurales du Canada.

L'itinérance en milieu rural est unique, car elle ressemble rarement à celle que l'on observe dans les centres urbains. Ceci va souvent créer des obstacles pour déterminer le niveau d'itinérance, qui n'est pas capté dans les dénombrements ponctuels développés pour les collectivités urbaines. Donc, les données récoltées à l'aide d'un dénombrement ponctuel pourraient s'avérer insuffisantes et inexactes – donc, inutile pour déterminer les ressources à consacrer à la réduction de l'itinérance dans les collectivités rurales. Les obstacles peuvent inclure : le degré d'itinérance cachée, de grandes régions géographiques, peu ou pas de ressources pour recruter, former et mobiliser des bénévoles, peu ou pas d'employés payés pour travailler sur les enjeux de l'itinérance et pas assez d'argent, de temps et d'expérience pour planifier et exécuter un dénombrement ponctuel traditionnel.

L'approche rurale

Les collectivités rurales font face à d'unique circonstances qui les empêchent d'utiliser l'approche du dénombrement ponctuel standard du SPLI pour estimer l'itinérance. Une approche sur mesure de la méthode de l'estimation de la population devrait être utilisée pour obtenir les données de manière la plus économique, efficace et fiable. Par ses recherches et en travaillant avec des représentants de plusieurs collectivités rurales, l'ARDN a développé une approche normalisée pour les collectivités rurales.

« Estimation par les prestataires de services jumelés à un dénombrement ponctuel dans des lieux connus. »

L'approche

Les collectivités rurales à travers le Canada ont souvent peu de ressources. Les centres urbains ont plus de facilité à assembler des équipes de bénévoles pour arpenter les rues afin d'effectuer un dénombrement physique des sans-abris à travers la ville. Cette pénurie de ressources empêche les collectivités rurales de mener des dénombrements d'itinérants et conséquemment ils ne sont pas en mesure d'influencer efficacement les politiques et gérer les ressources pour venir en aide aux itinérants année après année. Donc, le Canada rural a besoin d'une méthode unique, efficace et économique pour estimer l'itinérance.

Une approche d'estimation de la population par les prestataires de services, comme définie plus tôt, estime le nombre de sans-abri qui utilisent les agences de services pendant une période de temps définie. Parmi ces agences de services, on retrouve les soupes populaires, les banques alimentaires, les programmes d'extension de services, les agences de services sociaux, les services de soutien du revenu, etc. Donc, n'importe quelle agence qui vient en aide aux itinérants ou ceux à risque de tomber dans l'itinérance. Les collectivités peuvent aussi inclure le service de police, les écoles, le clergé et autres pour une approche inclusive. Veuillez noter que la régularité est importante, donc une fois que les agences de services sont définies, ils doivent demeurer les mêmes pour chaque recensement subséquent.

Une étape additionnelle peut être incorporée dans l'estimation de l'itinérance s'il y a des lieux connus qui sont abondamment peuplés par des sans-abri. Ceci est défini comme étant un « dénombrement dans un lieu connu » et ne devrait être effectué que si la collectivité a des ressources additionnelles afin d'y allouer des bénévoles. Le dénombrement dans un lieu connu permettra à la collectivité de ne pas manquer les individus en situation d'itinérance qui n'ont pas formellement recours aux agences de services.

Le processus

Les agences de services au sein d'une collectivité doivent commencer par la création d'un comité local qui va s'assurer que toutes les agences sont à bord et comprennent le processus. Le comité local embauchera ou nommera un coordonnateur qui gèrera toute la mise en œuvre de l'estimation. Ce coordonnateur pourrait provenir de l'une des agences, mais ne peut être une personne qui travaille directement avec les sans-abri. Ceci est essentiel afin de respecter la vie privée des individus. OÙ bien, le coordonnateur pourrait être une personne qui est embauchée pour un contrat à temps partiel pour la durée de l'estimation. Lorsque le coordonnateur sera en poste, les employés des agences de service impliquées avec l'estimation seront formés et fourniront le sondage standard. Ces sondages doivent être complétés par chaque agence de service pour chaque personne qui accède aux services de leur agence lors de la période de temps définie.

Chaque personne qui utilise les agences de services durant la période de temps est assignée un « Identificateur unique » qui sera une combinaison de leurs nom, genre et date de naissance. Cet Identificateur unique a un double objectif. Premièrement, il respecte la vie privée du client, car il garde l'identité du client confidentiel, dans les registres ainsi qu'au coordonnateur qui fera l'analyse des données. Ceci est particulièrement important dans les collectivités rurales qui sont petites et/ou les gens sont susceptibles de se connaître. Deuxièmement, l'Identificateur unique prévient le dédoublement. Par exemple, si Jean Untel (née le 15 novembre 1960) utilise plusieurs agences de service lors d'une période prédéfinie, il ne sera compté qu'une seule fois. Si les Identificateurs uniques ne sont pas utilisés, Jean Untel demeurera inconnu des agences de service et sera compté autant de fois qu'il utilise les agences de services. Conséquemment, ceci va mener à une fausse estimation et biaiser les données pour la collectivité.

Après que les agences de service aient recueilli toutes les données lors de la période prédéfinie, le coordonnateur va rassembler toute l'information, effectuer une analyse sommaire des données et déterminer le nombre estimé de sans-abri au sein de la collectivité. Des détails sur le processus sont fournis dans les étapes ci-après.



Guide étape par étape

Pour savoir combien de gens dans votre collectivité rurale sont sans-abri, suivez ces étapes :

Étape 1 : Établir un comité local

Calendrier de mise en œuvre – 2 mois avant le début de l'estimation

Afin d'estimer le plus exactement le nombre de sans-abri dans une collectivité rurale il est essentiel que toutes les agences de services soient à bord et sur la même longueur d'onde. Ils devraient tous comprendre pourquoi la collectivité se doit de connaître le nombre de sans-abri et comment l'estimation va les bénéficier, ainsi que la collectivité dans son ensemble. Ceci aidera à assurer que toutes les agences de services vont contribuer à la cause.

Plusieurs collectivités rurales ont déjà un comité local en place où toutes les agences de service se rencontrent pour discuter et planifier de futures stratégies. Si votre collectivité n'a pas de comité local, la première étape à franchir serait d'établir un comité local dans votre collectivité.

Étape 2 : Comprendre la définition de l'itinérance

Calendrier de mise en œuvre – 2 mois avant le début de l'estimation

Il est d'une importance capitale que tous les membres du comité local comprennent et utilisent les mêmes définitions de l'itinérance. Ils doivent connaître les différentes catégories de l'itinérance, savoir comment classer chaque individu à la bonne catégorie et seulement inscrire les gens comme étant des sans-abri si leur situation est décrite par l'une des catégories. Ceci est important lorsque vient le temps de comparer les données des diverses collectivités entre elles et la même collectivité au fil du temps. S'il y a des variations dans les définitions utilisées entre les agences de services ou collectivités, les résultats ne pourront pas être comparés.

Les collectivités rurales doivent s'assurer que toutes les agences de services et leurs représentants comprennent la définition standard de l'itinérance au Canada, telle que définie par l'Observatoire canadien sur l'itinérance :

L'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas la possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible.

Les individus qui deviennent sans-abri peuvent faire l'expérience d'une gamme de situations de vie physique. Ces diverses situations de vie peuvent comprendre:

- **personnes sans-abri** : absolument sans abri, qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains;
- **personnes utilisant les refuges d'urgence** : comprends les gens qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri, ainsi que les refuges pour les personnes affectées par la violence familiale;
- **personnes logées provisoirement** : signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas le droit au maintien dans les lieux;
- **personnes à risque d'itinérance** : soit des personnes qui ne sont pas sans abri, mais dont la situation économique ou de logement courant est précaire.

Étape 3 : Nommer un coordonnateur

Calendrier de mise en œuvre – 1 à 2 mois avant le début de l'estimation

Nommez un coordonnateur qui va gérer le projet dans son entièreté au sein de la collectivité. Cette personne peut soit être quelqu'un d'une agence de service qui ne travaille pas directement sur la ligne de front avec les sans-abri ou quelqu'un qui est embauché à temps partiel spécifiquement pour ce projet.

Le coordonnateur va gérer l'estimation dans la collectivité et formera, rassemblera et colligera toutes les données recueillies pour analyse et rapport à la collectivité. Il est important que cette personne ne connaisse pas l'identité des clients et travaille seulement avec les Identificateurs uniques lors de l'analyse des données. Plus d'information sur les Identificateurs uniques est fournie à l'Étape 6 : Estimation. Ainsi, la vie privée du client sera maintenue tout en évitant le dédoublement.

Étape 4 : Formation

Calendrier de mise en œuvre – 1 mois avant le début de l'estimation

La formation est un facteur clé au succès de l'estimation. Il est important de former toutes les agences de service sur le processus et les lignes directrices pour effectuer l'estimation. Il faudra s'assurer que les agences de services comprennent bien les définitions de l'itinérance, comment bien compléter le sondage et comment bien rapporter les données les plus exactes pour une estimation réussie. Des données constantes et pertinentes peuvent seulement

être obtenues grâce à la formation – on ne pourrait trop insister sur ce point. La formation est la seule manière d’assurer la cohérence nécessaire afin d’obtenir des données de qualité. S’il n’est pas possible d’offrir cette formation en personne, elle pourrait être menée par téléconférence, via une plateforme Web ou par d’autres moyens qui conviennent aux gens de la collectivité.

Chaque collectivité fonctionne de manière différente et donc la formation devrait être conçue et mise en œuvre afin de satisfaire aux besoins des membres de comité local. Par exemple, une journée de formation devrait être suffisante, mais si les membres d’un comité local désirent prendre deux jours, la formation devrait donc être offerte sur deux jours. Chaque séance de formation devrait avoir 20 participants au maximum. Ce nombre va assurer que tout le monde peut interagir et poser des questions.

La formation abordera les sujets suivant :

- La raison d’être et l’objectif du dénombrement;
- L’approche et la méthodologie. Introduction du guide étape par étape;
- Le sondage fourni dans ce guide;
- Le processus et les échéances pour soumettre les sondages complétés au coordonnateur.

Étape 5 : Promotion

Calendrier de mise en œuvre – Plus de 1 mois avant le début de l’estimation

La promotion et les communications sont importantes au succès de l’estimation de l’itinérance, car elles conscientiseront et encourageront les sans-abri à avoir recours aux services durant la période d’estimation. Les collectivités rurales ont l’habitude de très bien faire cela en raison de leur petite taille et interconnectivité sociale. Les collectivités devraient employer une approche personnalisée et utiliser les stratégies qui sont reconnues pour bien fonctionner dans la collectivité. Si possible, inclure des gens qui sont présentement en situation d’itinérance ou qui ont déjà fait l’expérience d’être sans abri dans le passé.

Des moyens pour promouvoir et conscientiser les gens au sujet de l’estimation peuvent inclure :

- annonces dans les journaux;
- annonces à la radio;
- circulaire dans les agences de services;
- circulaires dans les commerces;
- bouche-à-oreille;
- annonces lors de rencontres (conseil municipal, groupes communautaires, etc.).

Étape 6 : Estimation

Calendrier de mise en œuvre – le mois de l'estimation

La période de temps pour mener l'estimation est idéalement de 30 jours durant les mois d'octobre et novembre. Les mois de mars et avril sont la deuxième option. Ces périodes de temps furent stratégiquement choisies comme étant les meilleurs temps pour effectuer une estimation. Lorsque la température diminue à l'automne, les gens en situation d'itinérance commencent à chercher des abris temporaires pour les protéger durant l'hiver. Les mois de mars et avril sont la période des impôts et les gens en situation d'itinérance ont recours aux agences de services afin d'obtenir des bénéfiques. Cette stratégie devrait augmenter la probabilité que des gens en situation d'itinérance aient activement recours aux agences de service pour de l'appui, menant ainsi à une estimation plus précise de l'itinérance.

Durant l'estimation, le personnel de première ligne de toutes les agences de services complétera un sondage pour chaque personne qui fréquente leur agence de service. Un sondage standardisé est fourni dans ce guide et devrait être utilisé dans le processus d'estimation par toutes les collectivités rural au Canada.

Le sondage début avec une déclaration de consentement et tous les membres du personnel des agences de services doivent obtenir le consentement de la part du répondant avant de procéder avec le questionnaire. Le consentement est requis afin d'assurer que le répondant comprenne comment l'information sera utilisée et que leur information restera confidentielle. Le sondage demande le consentement à deux reprises; la première au début et encore à la fin du sondage, après que le répondant ait répondu à toutes les questions et est au courant de l'information qu'il a partagé.

Immédiatement après la déclaration de consentement il y a un espace pour créer un Identifiant unique pour chaque répondant. Cet Identifiant unique est la clé pour estimer avec précision le nombre d'itinérants dans une collectivité. L'Identifiant unique est une combinaison du nom, la date de naissance et le sexe. Il a un double objectif, car il cache l'identité des individus en situation d'itinérance dans les registres et aux gens qui analyseront les données. Ceci est particulièrement important dans les collectivités rurales, car les gens ont tendance à se connaître. La vie privée est donc une importante préoccupation pour quelqu'un qui souffre dans une collectivité et ne veut pas que les autres soient au courant et potentiellement subir de l'humiliation. Deuxièmement, l'Identificateur unique évite le dédoublement des dossiers. Par exemple, si Jean Untel, un homme né le 15 novembre 1960, utilise de multiples agences lors d'une période de temps prédéfinie il ne sera compté qu'une seule fois. Si les Identificateurs uniques ne sont pas utilisés, Jean Untel restera anonyme, ne sera pas connu des agences de service, et sera compté autant de fois qu'il accède aux services des diverses agences. Conséquemment, ceci mènera à une fausse estimation et faussera les données de la collectivité.

L'Identificateur unique, qui fait aussi parti du sondage, devrait être généré en suivant les critères suivants :

Identificateur unique	Exemple:
<ul style="list-style-type: none"> • Deux premières lettres du prénom • Deux premières lettres du nom de famille • Somme des chiffres de la date de naissance • Deux derniers chiffres de l'année de naissance • 'M' pour mâle, 'F' pour femelle, 'T' pour transgenre, et 'O' pour autre 	Jean Untel, mâle, né le 15 novembre 1960 – JEUN660M <ul style="list-style-type: none"> • Deux premières lettres du prénom – JE • Deux premières lettres du nom de famille – UN • Somme des chiffres de la date de naissance – 1+5 = 6 • Deux derniers chiffres de l'année de naissance – 60 • 'M' pour mâle – M
<p><i>*Dans le cas où il manque un élément d'information afin de générer un "Identificateur unique", utilisez "#" pour le caractère afin de représenter l'information manquante.</i></p>	

Une fois l'Identificateur unique créé, le personnel de l'agence de service devrait continuer avec les questions du sondage concernant leur situation. Les questions du sondage sont conçues pour donner aux collectivités un portrait plus clair et précis de l'itinérance dans leur collectivité. Cette information peut être utilisée pour développer des stratégies pour attaquer l'itinérance et développer des solutions ou fournir de l'appui aux populations les plus vulnérables de la collectivité.

Puisque le sondage est anonyme et que l'une des raisons principales pour l'élaboration d'un Identificateur unique est de masquer la véritable identité du répondant, il est recommandé de ne pas mentionner des informations spécifiques dans le sondage qui pourrait révéler l'identité du répondant. En plus d'éviter le dédoublement, l'Identificateur unique sert à d'autres fins. Il permettra au coordonnateur de dresser un portrait démographique des gens en situation d'itinérance. Le sexe et l'âge des répondants peuvent être extraits des Identificateurs uniques pour aider les collectivités à savoir davantage au sujet des individus les plus vulnérables de la société. Il revient aux collectivités de déterminer comment utiliser l'information obtenue par le sondage.

Certaines collectivités ont des « lieux connus » ou les sans-abri ont tendance à se rassembler. Si la collectivité a les ressources pour mener un dénombrement dans les lieux connus, des bénévoles devraient visiter les lieux connus prédéfinis et compléter le même sondage et générer des Identificateurs uniques pour les individus trouvés dans ces lieux. Ce dénombrement des itinérants dans les lieux connus devrait être effectué pendant une journée de la période d'estimation. Ce dénombrement peut aussi être utilisé comme un test pour estimer le pourcentage de sans-abri utilisant les agences de services. Si les Identificateurs uniques générés aux lieux connus se trouvent aussi sur la liste des Identificateurs uniques générés par les agences de services, il peut être déduit que tous les sans-abri visitent les agences de services pour de l'appui. Cependant, tous les Identificateurs uniques générés dans les lieux connus qui ne se trouve pas sur la liste des Identificateurs unique générés par les agences de services cela veut dire que ces individus non pas eu recours à une agence de service durant la période de temps prédéfini. Cette information peut être utilisée pour estimer le nombre de sans-abri qui n'ont pas recours aux services et, par conséquent, ne sont pas comptés. Ce processus permet aussi à la collectivité de s'assurer que

tout le monde est au courant des appuis et services offerts par les agences de services.

Étape 7 : Saisie des données et analyse

Calendrier de mise en œuvre – moins d'un (1) mois après la fin de l'estimation
La saisie et l'analyse des données sont une étape importante de l'estimation. Si elle n'est pas effectuée correctement, tout l'effort aura été gaspillé. Afin d'assurer que la saisie et l'analyse des données soient menées de manière précise, les collectivités rurales se doivent d'avoir :

- des procédures de contrôle de qualité pour réviser toutes les données recueillies;
- l'habileté d'entrer efficacement toutes les données dans un logiciel;
- l'expertise et les outils nécessaires pour analyser les données et éliminer les doublons.

Après que les sondages auront été complétés, toutes les agences de services devraient s'assurer que les sondages complétés soient envoyés au coordonnateur dans les délais les meilleurs. Si le répondant a donné son consentement à l'énoncé au début et à la fin du sondage, le représentant analysera les données afin d'identifier :

- le nombre d'Identificateurs uniques, donc le nombre de sans-abri dans une collectivité;
- la présente situation de vie des gens qui ont recours aux agences de services;
- si et pourquoi les répondants ont l'impression que leur présente situation de logement est instable ou à risque;
- le temps que les répondants ont passé dans la collectivité;
- où ils vivent au fil des saisons;
- s'ils sont nés au Canada ou sont entrés au Canada en tant qu'immigrants ou réfugiés;
- leur groupe ethnique;
- leur occupation et comment ils obtiennent de l'argent;
- la raison de leur visite à une agence de service.

Bien que l'Identificateur unique est la clé pour connaître le nombre de sans-abri au sein d'une collectivité, les autres données du sondage fournissent une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans la collectivité. C'est la responsabilité du coordonnateur d'assurer que toutes les données sont analysées et présentées de manière à être bénéfiques à la collectivité.

Afin de réduire le temps et l'effort requis pour la saisie et l'analyse des données, il est recommandé que les agences de services utilisent un logiciel en ligne pour mener le sondage. Le sondage peut être copié dans un logiciel en ligne tel que Survey Monkey ou Qualtrics, par exemple. Le lien peut être distribué à toutes

les agences de services qui peuvent ensuite compléter le sondage en ligne. Toutes les données seront accessibles par le coordonnateur et le logiciel en ligne peut être utilisé pour la compilation des résultats. Ainsi, il sera plus facile et rapide pour le coordonnateur d'analyser toutes les données et de rédiger un rapport final.

Assurez-vous de détruire tous les Identifiants uniques dès que le nombre d'individus en situation d'itinérance aura été déterminé à l'aide des Identifiants uniques. Pour les fins de tenue de registres et afin de rendre la collecte des données des sondages complètement anonymes chacun des individus en situation d'itinérance devrait être assigné un chiffre au hasard (001, 002, 003,...) avant de procéder à l'analyse des données.

Étape 8 : Rétroaction

Calendrier de mise en œuvre – moins d'un (1) mois après la fin de l'estimation

Afin que l'estimation de l'itinérance soit plus efficace à l'avenir, le coordonnateur devait recueillir de la rétroaction de tous les intervenants. Ceci devrait être fait immédiatement après l'estimation, pendant que l'expérience est toujours fraîche. Les collectivités devraient faire ceci afin d'apprendre ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas et d'ajuster le déroulement des futurs dénombrements en conséquence.

Le coordonnateur devrait aussi s'assurer que tous les intervenants impliqués dans le processus sont consultés. Ceci aidera à obtenir l'adhésion pour de futures estimations aussi. Par exemple, si une agence décide de ne pas participer dans le comité local, le processus de la rétroaction leurs raisons peuvent être identifiés et abordés avant que la prochaine estimation et mené.

Étape 9 : Rapport

Calendrier de mise en œuvre – 1 mois après la fin de l'estimation

Lorsque toutes les données furent analysées, le coordonnateur produira un rapport qui servira de point de discussion pour déterminer les défis et solutions de l'itinérance. Le rapport sera partagé avec le comité local ainsi que les membres de la collectivité et sera disponible pour téléchargement sur les sites Web des agences de services de la collectivité. Ce rapport peut servir à accéder à de nouvelles ressources et consacrer des ressources pour appuyer les gens en situation d'itinérance afin de réduire l'itinérance dans la collectivité. Qui plus est, l'information peut aussi être utilisée pour renforcer les partenariats et développer des solutions innovantes entre les diverses agences de services ou il y a des chevauchements, tels que les soins de santé, la santé mentale et le logement abordable.

Le format du rapport final sera à la discrétion du coordonnateur. Cependant, afin de simplifier les choses, il est recommandé que le rapport soit d'environ trois

pages. La première page devrait mettre en lumière les résultats de l'estimation et les deuxièmes et troisièmes pages devraient inclure les détails du processus de l'estimation ainsi que les plans pour l'avenir, incluant les recommandations de modifications au processus pour de futures estimations.

Étape 10 : Accéder aux ressources

Calendrier de mise en œuvre – n'importe quand avant ou après l'estimation

Finalement, chaque collectivité devrait faire de son mieux pour intégrer toutes les ressources techniques et bénévoles à leur disposition. À titre d'exemple, l'Alberta Rural Development Network (ARDN) œuvre à améliorer la vie sous toutes ses facettes dans l'Albrta rural. Il aide les collectivités à identifier leurs besoins et développe ensuite des projets, tels que du logement abordable afin de réduire l'itinérance. De telles ressources devraient être accédées autant que possible, car elles auront peut-être déjà une solution aux problèmes auxquelles fait face votre collectivité.

Étape 11 : Répéter

Calendrier de mise en œuvre – à tous les 2 ans après l'estimation

Si possible, chaque collectivité devrait répéter le processus d'estimation une fois tous les deux ans. Il est important d'estimer l'itinérance régulièrement afin de déterminer les tendances de l'itinérance et de fournir des appuis aux clients afin de réduire l'itinérance dans la collectivité.

Si les collectivités désirent compter les sans-abri dans les lieux connus, ils devraient réviser la liste des lieux connus avant chaque dénombrement, car ceux-ci peuvent changer au fil du temps et compromettre la qualité des données.

Sondage d'estimation

Date : _____

Nom de la collectivité : _____

Province : _____

Période de l'estimation : _____

Nom de l'organisme : _____

Nous effectuons un court sondage afin d'estimer le nombre d'individus qui utilisent les ressources dans votre collectivité. Cette information nous aidera à mieux utiliser les ressources existantes et déterminer où plus de ressources sont requises. Ceci nous aidera à mieux venir en aide aux gens comme vous qui utilisent les services. Ce sondage ne prendra que 5 minutes. Nous espérons que vous accepterez d'y participer afin d'améliorer la vie dans votre collectivité. Acceptez-vous de participer à ce sondage?

Oui Non

<p>*Identificateur unique: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux premières lettres du prénom • Deux premières lettres du nom de famille • Somme des chiffres de la date de naissance • Deux derniers chiffres de l'année de naissance • 'M' pour mâle, 'F' pour femelle, 'T' pour transgenre, et 'O' pour autre <p><i>* Dans le cas où il manque un élément d'information afin de générer un "Identificateur unique", utilisez "#" pour le caractère afin de représenter d'information manquante.</i></p>	<p>Exemple:</p> <p>Jean Untel, mâle, né le 15 novembre 1960 – JEUN660M</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux premières lettres du prénom – JE • Deux premières lettres du nom de famille – UN • Somme des chiffres de la date de naissance – 1+5 = 6 • Deux derniers chiffres de l'année de naissance – 60 • 'M' pour mâle – M
---	--

1) Avez-vous déjà répondu à ce sondage avec un autre organisme de service?

Oui Non

Si Oui, lequel? _____

2) Quels membres de votre famille passeront la nuit avec vous?

Aucun

Partenaire

Enfant(s) – no. _____

Autre _____

Refuse de répondre

Identificateur unique pour les membres de la famille	
Identificateur unique no. 2 : _____	Relation : _____
Identificateur unique no. 3 : _____	Relation : _____
Identificateur unique no. 4 : _____	Relation : _____
Identificateur unique no. 5 : _____	Relation : _____
Identificateur unique no. 6 : _____	Relation : _____

3) Où passerez-vous la nuit?

<input type="checkbox"/> Son appartement / sa maison [sauter à la question 6]	<input type="checkbox"/> Véhicule (voiture, fourgonnette ou camion)
<input type="checkbox"/> Chez quelqu'un	<input type="checkbox"/> Caravane, véhicule récréatif (VR)
<input type="checkbox"/> Immeuble abandonné/vacant	<input type="checkbox"/> Abri de fortune, tente ou cabane
<input type="checkbox"/> Motel/Hôtel	<input type="checkbox"/> Terrain de camping payant
<input type="checkbox"/> Hôpital	<input type="checkbox"/> Lieu public (p. ex. trottoir, parc, forêt, autobus)
<input type="checkbox"/> Prison, centre de détention provisoire	<input type="checkbox"/> Autre _____
<input type="checkbox"/> Refuge, refuge pour victimes de violence familiale	<input type="checkbox"/> Refuse de répondre
<input type="checkbox"/> Logement ou refuge de transition	

4) Au total, pendant combien de temps avez-vous été sans abri au cours de la dernière année?

_____ Jours / semaines / mois / années Refuse de répondre

5) Au total, combien de fois différentes avez-vous vécu une situation d'itinérance au cours de la dernière année?

_____ Fois Refuse de répondre

6) Avez-vous dormi dans un refuge d'urgence au cours de la dernière année?

Oui Refuse de répondre

Non

(Si la réponse à la question 6 est "Non") Pourquoi n'êtes-vous pas resté dans un refuge d'urgence au cours de la dernière année?

7) Depuis combien de temps êtes-vous à (nom de la collectivité)?

_____ Jours / semaines / mois / années Refuse de répondre

Depuis toujours

8) (Si une période de temps est indiquée à la question 7) Ou étiez-vous avant d'habiter ici? Nom de la municipalité et province?

Municipalité et province : _____ Refuse de répondre

Autre pays : _____

9) Changez-vous de lieu de résidence régulièrement (situation de logement, communauté et province)?

Oui Parfois
 Non Refuse de répondre
 Si Oui ou Parfois, alors quand et où? _____

10) Êtes-vous arrivé au Canada en tant qu'immigrant(e) ou réfugié(e)?

Oui, immigrant Non
 Oui, réfugié Refuse de répondre

Si Oui, depuis quand êtes-vous au Canada?

_____ Jours / semaines / mois / années Refuse de répondre

11) Vous vous identifiez à quel groupe ethnique?

_____ Refuse de répondre

12) Avez-vous déjà servi dans les forces canadiennes (armée de terre, marine, forces aériennes) ou un service d'urgence : (police, pompier, ou ambulancier)?

Oui, militaire Non
 Oui, service d'urgence Refuse de répondre

13) Considérez-vous que votre situation de logement est instable ou que vous pourriez facilement perdre votre logement?

Oui Refuse de répondre
 Non

14) (Si Oui à la question 13) Qu'est qui a causé la perte de votre dernier logement? [Ne pas lire les options pour le répondant. Cocher toutes les cases qui s'appliquent]

Maladie ou condition médicale Conflit avec propriétaire- bailleur
 Dépendance ou toxicomanie Conflit avec époux(se) / partenaire
 Santé mentale Conflit avec parent / tuteur
 Perte d'emploi – Occupation: _____ Incarcéré (prison)
 Incapable de payer le loyer ou l'hypothèque Hospitalisation
 Conditions de logement dangereuses Dans un programme de traitement (p. ex.: detox)
 Subi mauvais traitement par : époux(se)/partenaire Autre _____
 Subi mauvais traitement par : parent/tuteur Refuse de répondre
 Conflit avec colocataire

15) Pour quel besoin ou service êtes-vous venu ici aujourd'hui? [Cocher toutes les cases qui s'appliquent]

Famille / éducation des enfants	Santé et mieux-être	Financier
<input type="checkbox"/> Services aux enfants	<input type="checkbox"/> Dépendance ou toxicomanie	<input type="checkbox"/> Besoins en matière d'emploi
<input type="checkbox"/> Éducation des enfants/enjeux familiaux	<input type="checkbox"/> Besoins émotionnels / santé mentale	<input type="checkbox"/> Besoins en matière de logement
<input type="checkbox"/> Problème relationnel	<input type="checkbox"/> Besoins en soins de santé physique	<input type="checkbox"/> Besoins en matière de formation
<input type="checkbox"/> Violence familiale	<input type="checkbox"/> Besoins sociaux / isolement	<input type="checkbox"/> Besoins de base (nourriture, logement, vêtement, lessive, douche, médicale)
<input type="checkbox"/> Besoins spirituels / culturels		
Juridique	Services de soutien	Autre information
<input type="checkbox"/> Séparation / divorce / garde	<input type="checkbox"/> Aide avec formulaires du gouvernement	<input type="checkbox"/> Nouveau à la communauté
<input type="checkbox"/> Testament / succession	<input type="checkbox"/> Aide pour accéder aux services et programmes gouvernementaux	<input type="checkbox"/> Besoins en matière de transport
<input type="checkbox"/> Travail / normes du travail	<input type="checkbox"/> Accès à la technologie (Internet, téléphone)	<input type="checkbox"/> Autre _____
<input type="checkbox"/> Problèmes entre propriétaire et locataire		
<input type="checkbox"/> Immigration		
<input type="checkbox"/> Criminel ou délit		

16) Quelle est votre occupation?

_____ Temps partiel Aucune
 _____ Temps plein Refuse de répondre

17) D'où obtenez-vous votre argent? [Cocher toutes les cases qui s'appliquent]

Emploi – Occupation: _____ Pension alimentaire pour enfant
 Emploi informel ou autonome (retour de bouteilles etc.) Occupation: _____ Prestations aux aînés (p.ex.: RPC/SV/SRG)
 Aide sociale/aide au revenu Financement pour étudiant
 Assurance-emploi Prestation pour enfant
 Prestation d'invalidité Dons d'argent de la famille/les amis
 Activités criminelles Autre source _____
 Prestation alimentaire matrimoniale Aucun revenu
 Refuse de répondre

Maintenant que vous savez quelles informations vous avez partagées, est-ce que ça va si nous utilisons cette information pour estimer les ressources d'ont nous avons besoin pour appuyer les gens qui utilise les ressources dans cette collectivité? Votre nom ne sera pas utilisé.

Oui Non **Identificateur unique :** _____



Bibliographie

Bickerton, J., & Oake, N. (2017). *Understanding Homelessness in the Cape Breton Regional Municipality: A Service Based Approach*. Nova Scotia Health Authority Research Ethics Review Board , Public Health , Cape Breton .

Emploi et Développement social Canada. (2017). *Tout le monde compte – un guide sur les dénombrements ponctuels au Canada – 2e Édition*. Prélevé en mars 2017 du Government du Canada: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/rapports/guide-denombrements-ponctuels.html>

Liepert, C. (2014). *HOMELESS ESTIMATE / OCTOBER 2014*. Leduc County FCSS , Leduc.

Observatoire canadien sur l'itinérance. (2012). La Définition canadienne de l'itinérance . Prélevé en mars 2017 du Rond-point de l'itinérance: http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf?_ga=2.261534797.1590814016.1500911622-1994927809.1500677743

Observatoire canadien sur l'itinérance (2008). *Rural Homelessness Counts*. Prélevé le 15 mars 2017 du Rond-Point de l'itinérance : <http://homelesshub.ca/sites/default/files/nqx033gk.pdf>

Town of Cochrane. (13 avril 2017). Resource Centre Intake Form. (A. Tocher, Ed.) Cochrane, Alberta, Canada.

Canada

Funded in part by the Government of Canada's
Homelessness Partnering Strategy



**Alberta
Rural
Development
Network**

June 2017
www.ardn.ca